

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etai ent présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 47	Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, M. Pernel,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 6 mai 2026	Letteguives	Mme Collard,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet, Leménager, Vieux
	Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

Administration générale : Election des représentants appelés à siéger à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1 permettant au conseil communautaire de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret ses délégués siégeant au sein des syndicats mixtes fermés ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2018 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes Lyons Andelle à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine-Eure (A.U.RB.S.E) ;

Vu l'accord unanime des conseillers communautaires de procéder à l'élection des membres des syndicats mixtes à la main levée ;

L'agence d'urbanisme est une association qui permet aux élus et aux acteurs du territoire d'engager des discussions libres dans un contexte institutionnel en constante évolution.

Cette instance dispose d'une ingénierie pour élaborer une vision stratégique partagée à l'échelle du grand bassin rouennais.

Conformément aux statuts de l'association, la Communauté de communes Lyons Andelle dispose de trois sièges de délégués pour la représenter au sein de l'assemblée générale dont un siègera également au conseil d'administration.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- Désigne les trois représentants suivants pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure :

Monsieur Arnaud GODBOUT,
Monsieur Lionel BEZIRARD,
Monsieur Arthur DURAND.

- Désigne Monsieur Arnaud GODEBOUT pour siéger au sein du conseil d'administration de l'A.U.R.B.S.E.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.